

(*Trip.*, XIV, 10, p. 2 v°.)

Un perroquet recueillait des fleurs et des fruits pour son père et sa mère aveugles. Le maître d'un champ, irrité de voir les oiseaux lui dérober ses grains, tend un filet et prend le perroquet. Celui-ci lui tient un discours sur l'avarice; l'homme, ému par ces paroles et touché de la piété filiale du perroquet, remet en liberté son prisonnier (1).

N° 400.

(*Trip.*, XIV, 10, pp. 2 v°-3 v°.)

Il y a de cela fort longtemps, il y avait un royaume dont le nom était *K'i-lao* (rejeter-vieillards); dans ce pays, toutes les fois qu'il y avait un vieillard, on le chassait au loin. Or, un grand ministre avait un père âgé, et, suivant la loi du royaume, il était dans l'obligation de le renvoyer; mais, comme il était animé de piété filiale et de déférence, il ne pouvait s'y résoudre; il creusa donc un trou profond dans la terre et y fit une habitation cachée dans laquelle il plaça son père; il lui donnait en temps opportun ses soins dévoués.

Or il advint qu'un esprit céleste, qui tenait dans ses mains deux serpents, les plaça en haut de la salle principale du roi et dit à ce dernier ces paroles: « Si vous pouvez distinguer lequel est le mâle et lequel est la femelle, votre royaume obtiendra de rester en paix; mais si vous ne pouvez pas le distinguer, votre personne et votre royaume, dans sept jours, seront entièrement renversés et anéan-

(1) Traduit par Stanislas Julien (*Les Avadânas*, t. I, pp. 68-70; cf. *Jâtaka*, n° 484.